

**D 17 04 16***Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure*

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Catherine GIORGI, Michelle HUVET et Patricia MIQUET.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur EVANGELISTA), Didier PIGNARD (pouvoir à Madame HUVET), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET) et Hervé MASSARDIER.

Objet : Tableau global des effectifs et modification du temps de travail d'un emploi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droit et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades qui s'y rapportent,
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 13 juin 2017,

Monsieur le Président indique que suite à la réorganisation des services et notamment de la piscine en 2015, les tâches administratives effectuées par l'agent d'accueil ont été réparties parmi les différents responsables des services intercommunaux.

Il propose ainsi de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif, actuellement à temps complet par délibération D 01 06 390 du 15 janvier 2002, à 17h30 heures par semaine soit à temps non complet à compter du 1er juillet 2017

Monsieur le Président explique également qu'au vu des différents changements votés précédemment et à la mise en place des accords de modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations, il convient de mettre à jour le tableau global des effectifs du SIM.

Monsieur le président propose de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière Sportive

Grade	Quotité de travail	Nombre	Pourvu
Éducateur Territorial des APS Principal de	Temps plein	4	4/4
Éducateur Territorial des APS	Temps plein	4	3/4
Total Catégorie B		8	

Filière Technique

Grade	Quotité de travail	Nombre	Pourvu
Agent de Maitrise	28h/sem	1	1/1
Adjoint Technique Principal 2nde classe	Temps plein	7	7/7
Adjoint Technique	Temps plein	1	1/1
Total Catégorie C		9	

Filière Culturelle

Grade	Quotité de travail	Nombre	Pourvu
Assistant de conservation principal 2nde classe	Temps plein	1	0/1
Total Catégorie B		1	
Adjoint du patrimoine Principal 2nde classe	Temps plein	1	1/1
Adjoint du patrimoine	Temps plein	1	1/1
Total Catégorie C		2	

Filière Administrative

Grade	Quotité de travail	Nombre	Pourvu
Attaché	Temps plein	1	1/1
Total Catégorie A		1	
Adjoint administratif Principal 2nde classe	Temps plein	1	1/1
Adjoint administratif	17h50/sem	1	1/1
Total Catégorie C		2	

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical

- **SUPPRIME** à compter du 1^{er} juillet 2017 un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif,
- **DECIDE** de la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif (17H50),
- **VALIDE** le tableau global des effectifs ,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au chapitre 012 du budget du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 29 juin 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

